

SOCIETE POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE PROPRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 Euros
Siège social : Avenue de la Bienfaisance - BP6 - 13117 LAVERA
RCS AIX EN PROVENCE B 490 702 800

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1 MARS 2011

L'an deux mille onze
Le 1 Mars
A 10 heures,

INEOS Manufacturing France, société par actions simplifiée au capital de 400 000 005 euros, dont le siège social est situé Avenue de la Bienfaisance – 13117 Lavera, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 392 860 243 (ci-après dénommée l'« **Associé Unique** »), représentée par son Président, Monsieur Franck Demay,

En sa qualité d'Associé Unique de la Société pour la Production d'Energie Propre, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est situé Avenue de la Bienfaisance – 13117 Lavera, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 490 702 800 (ci-après dénommée la « **Société** »),

A pris les décisions suivantes :

1) Après avoir constaté le changement de dénomination sociale de INNOVENE Manufacturing France SAS en date 16 Juin 2006, en INEOS Manufacturing France SAS, décide de modifier les statuts en conséquence.

2) Changement de la dénomination sociale

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale qui devient à compter de ce jour :

« INEOS Chemicals Lavera SAS ».

3) Modification de l'article 3 des statuts

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui est désormais libellé comme suit :

« La dénomination de la Société est : « INEOS Chemicals Lavera SAS ».

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du capital social ».

4) Modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société qui devient à compter de ce jour :

La société a pour objet :

- l'achat, la fabrication, la transformation, le façonnage, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport, la commercialisation et la vente de tous produits chimiques en particulier de ceux provenant des matières premières pétrolières, directement ou indirectement;
- la fourniture de tous services et de tous produits qui se rattacheraient directement ou indirectement à l'objet ci-dessus,
- toutes opérations industrielles, commerciales, et financières, mobilières et immobilières, toute prise de participation, qui se rattacheraient directement ou indirectement à l'objet ci-dessus

5) Modification de l'article 2 des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée unique, décide de modifier le dernier alinéa de l'Article 2 des statuts relatif à l'Objet comme suit :

Ancienne rédaction :

« La société a pour objet, en France, et à l'étranger la production d'électricité, et d'autres utilités.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Nouvelle rédaction :

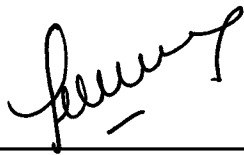
« La société a pour objet :

- l'achat, la fabrication, la transformation, le façonnage, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport, la commercialisation et la vente de tous produits chimiques en particulier de ceux provenant des matières premières pétrolières, directement ou indirectement;
- la fourniture de tous services et de tous produits qui se rattacheraient directement ou indirectement à l'objet ci-dessus,

- toutes opérations industrielles, commerciales, et financières, mobilières et immobilières, toute prise de participation, qui se rattacheraient directement ou indirectement à l'objet ci-dessus »

6) Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président.



INEOS Manufacturing France SAS
Représentée par Franck Demay



SPEP
Représentée par Frédéric Python